

FOYER RURAL



Samedi 30 et dimanche 31 juillet

Fête médiévale au Château de SULLY

Ouverture des portes 10h00

Campement médiévaux avec animations : combats ; tirs d'artillerie ; explications d'armes ; démonstrations de jeux d'adresse et de joutes à cheval ; jongleurs, acrobates, magicien, chanteuse proposeront le grand charivari.....

Espace de jeux et animations pour les enfants

Restauration midi et soir

Samedi 30 à partir de 19h00 Jambon à la broche

sur réservation

22 h 30 Feux d'artifice

Renseignements : 06.45.79.58.99
06.38.80.37.85 - 06.87.45.45.27 - 03.85.52.28.82



Mercredi 13 Juillet

Feux d'artifice 22h30

Soirée DJ

Restauration à partir 19h30



Association des Parents d'Elèves

La kermesse

Samedi 25 juin, les enfants ont ENFIN vu le retour de la kermesse de l'école et des spectacles. L'après-midi s'est poursuivi avec les traditionnels jeux. Et la soirée a été clôturée par un jambon à la broche.

Les Olympiades

Parce qu'ils ont bien travaillé, l'APE a offert une journée jeux au stade de foot de St Léger du Bois aux enfants du RPI. Un diplôme et une petite coupe sont venus récompenser les sportifs du jour.

La remise des calculatrices

Comme depuis 2 ans déjà, l'APE a offert les calculatrices au CM2 pour leur passage en 6°. Bon collègue à eux !

L'APE remercie l'ensemble des bénévoles, les maîtresses et les maires des 2 communes du RPI pour leur investissement, leur implication et leur soutien tout au long de l'année.



MOT DU MAIRE

Dans cette période propice aux retrouvailles familiales ou amicales, tout le conseil municipal se joint à moi pour vous souhaiter un excellent été !

Nous aurons l'occasion de nous retrouver le mercredi 13 juillet autour de notre feu d'artifice traditionnel, ainsi que lors des soirées d'été organisées par les associations communales.

Pour ce qui concerne la date d'ouverture du « Relais du verger », celle-ci est malheureusement décalée à début septembre, compte tenu de contraintes techniques nouvelles et des vacances de certains fournisseurs...L'inauguration officielle aura lieu vers la fin septembre, et ne manquerons pas de vous informer dès que la date sera arrêtée.

Emmanuel ROUCHER



⇒ La commission travaux prépare la réalisation et le balisage des parkings de la cour de la mairie et du lavoir en prévision de l'ouverture du Relais du Verger.

⇒ Les travaux suivants seront réalisés prochainement : Entretien des lavoirs de Creusefond et Bouton ; Nettoyage des tables de pique-nique et remise en place de celle du lavoir du bourg ; Changement des couverts de la salle des fêtes, inventaire et rangement du placard à vaisselle et mise en place d'un spot extérieur ; Création d'une plateforme derrière l'atelier pour le stockage de balastre et autres matériaux.

⇒ Avec le beau temps du mois de mai la récolte de printemps a produit suffisamment de miel pour que l'on puisse offrir 45 pots de 250g à l'école - un pour chaque élève et leurs institutrices. Nous pensons faire une visite de la ruche avec les enfants pour voir la reine et toutes ses ouvrières à la rentrée, comme nous avons fait l'année dernière.



EN BREF...



VIE MUNICIPALE

Compte rendu sommaire de la séance du Conseil Municipal du 24 juin à 19h00

NB : l'intégralité du compte rendu du CM est disponible dans les panneaux d'affichages des hameaux et en mairie

DEBATS :

Règles de publication des actes : Le maire rappelle au conseil municipal que les actes pris par les communes (délibérations, décisions et arrêtés) entrent en vigueur dès qu'ils sont publiés. A compter du 1^{er} juillet 2022, par principe, pour toutes les collectivités, la publicité des actes réglementaires et décisions ne présentant ni un caractère réglementaire ni un caractère individuel sera assurée sous forme électronique, sur le site Internet de la collectivité. Les communes de moins de 3 500 habitants bénéficient cependant d'une dérogation. Afin de faciliter l'accès à l'information de tous les administrés le maire propose au Conseil Municipal de choisir de publier des actes réglementaires et décisions, ne présentant ni un caractère réglementaire ni un caractère individuel, par affichage dans les panneaux d'affichage de la commune et sous forme électronique sur le site de la commune. Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal valide la proposition du Maire.

Passage à la M57 : En application de l'article 106 III de la loi n°2015-9941 du 7 août 2015 la réglementation comptable change au 1er janvier 2024 pour les collectivités territoriales et leurs établissements publics. Compte tenu de ce contexte réglementaire et de l'optimisation de gestion qu'elle introduit, il est proposé d'adopter la mise en place de la nomenclature budgétaire et comptable et l'application de la M57 à compter du 1er janvier 2023. Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal approuve la mise en place de la nomenclature M57 à compter du 1^{er} janvier 2023.

Demande de busage de fossé : Monsieur FARROUX Jean-Luc souhaite élargir l'entrée de son habitation afin d'éviter les manœuvres qui abîment l'accotement droit de la route. Pour cela il demande le busage du fossé qui longe son entrée sur environ 8 mètres de long. Le conseil accepte à l'unanimité la requête en précisant que les travaux et le matériel seront entièrement à la charge Monsieur FARROUX. Il demande au maire de rédiger une convention qui précisera les termes de l'accord.

QUESTIONS DIVERSES :

Démission conseillère municipale : Madame Lydie GUEUGNEAU a démissionné du Conseil Municipal le 12 mai dernier pour des raisons professionnelles et personnelles qui l'empêche de s'investir pleinement pour la commune. Le Maire a accepté cette démission et remercie Lydie GUEUGNEAU pour son engagement.

Compte rendu du conseil d'école du 17 juin : Le Maire fait lecture du compte rendu du conseil d'école du 17 juin. Il en ressort : Le RPI ira à Diverti Parc le 5 juillet prochain ; la fête des écoles a eu lieu le 25 juin à la salle des fêtes de SULLY ; la classe des GS/CP/CE1 sera délocalisée pour la rentrée 2022/2023 à l'école de SAINT LEGER DU BOIS pour permettre aux élèves de GS de bénéficier des infrastructures adaptées mais aussi de lisser les effectifs et soulager la classe de maternelle. Le déménagement se fera courant juillet.

Fermeture mairie : La mairie sera fermée du 18 août au 07 septembre 2022 inclus.

INFOS PRATIQUES

Mairie (71360 Sully)

Tél: 03 85 82 12 47

mairie.sully-71@wanadoo.fr

Site internet : www.sully.fr

Lundi- Vendredi : 9 H - 12 H

Mardi : 14H30- 17H30 ;

Mercredi : 16H-19H

Samedi : 9H30 - 11H30

ZOOM...

OUVERTURE MAIRIE DU SAMEDI

MOIS	DATE
JUILLET	30
AOUT	13
SEPTEMBRE	10 et 24

CPIE : A l'initiative du CPIE de Bourgogne de Collonge-La-Madeleine, un échange de correspondances a eu lieu de mars à juin entre les élèves de l'école et des habitants de la commune afin de favoriser et développer le lien intergénérationnel. Une rencontre entre élèves et correspondants a été organisée le 27 juin à la salle des fêtes. Un magnifique moment plein de surprises, de tendresse et d'émotions. A renouveler ...



Vélo-école : 16 élèves de CM2 ont reçu leur diplôme sanctionnant la formation « savoir rouler à vélo ». Cette initiative encadrée par l'association des ateliers nomades a permis aux enfants de connaître les différentes capacités du vélo, et les règles de sécurité pour se déplacer sereinement ! Bravo pour cette démarche citoyenne, et à bientôt sur la voie verte...

Réunion publique : Merci à tous d'être venus si nombreux à la réunion publique d'information pour notre futur café restaurant multiservices... Ce moment nous a permis de présenter Nathalie BONVOISIN, gérante du « Relais du verger », de connaître son parcours et de manière précise l'offre de l'établissement. Meilleurs vœux de succès pour ce projet tant attendu !

SOIREES ESTIVALES

Les associations de SULLY (Foyer Rural, Association Culturelles Sullysienne, Association des Parents d'élèves, Société de chasse de SULLY) et les sapeurs pompiers d'EPINAC

organisent des soirées estivales

SALLE DES FÊTES DE SULLY à partir de 19h00

22 juillet (ACS)

19 août (Société de chasse de SULLY)

26 août (toutes les associations)

SALLE DES FÊTES DE SAINT LEGER DU BOIS


05 août (APE)

EPINAC

12 août (sapeurs pompiers)

Producteurs locaux et des artisans créateurs — Buvette et restauration



 Suivez nous :
Commune de Sully